

Mise à jour des forfaits pour la prise en charge des frais de traitement

Afin de tenir compte de l'impact de l'augmentation de 1,5% du point d'indice, , à compter du 1er juillet 2023 nous vous proposons de mettre à jour les forfaits de traitement, validés par le Bureau National du 21 septembre 2023.

Ces nouveaux forfaits s'appliqueraient **aux nouveaux dossiers à compter du 1^{er} janvier 2024**

Grades	Forfaits dossiers applicables aux dossiers < septembre 2022	Forfaits dossiers applicables aux dossiers commençant au 1er septembre 2022	Forfaits dossiers applicables aux dossiers commençant au 1er janvier 2024
Adjoint administratif Agent d'entretien qualifié Agent des services hospitaliers qualifié	2 690 €	3 000 €	3 050 € 
Aide-soignant Aide médico-psychologique Auxiliaire de puériculture Ouvrier principal	2 990 €	3 400 €	3 450 € 
Assistant de service social Educateur spécialisé Préparateur en pharmacie hospitalière	3 490 €	3 600 €	3 650 € 
Infirmier Infirmier de bloc opératoire	3 790 €	3 900 €	3 960 € 
Autres grades :			
Catégorie A	4 190 €	4 300 €	4 360 € 
Catégorie B	3 490 €	3 600 €	3 650 € 
Catégorie C	2 890 €	3 000 €	3 050 € 